



**COMMISSION PREPARATOIRE
DU FORUM NATIONAL DE BANGUI**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

**RAPPORT DU GROUPE THEMATIQUE 2 :
JUSTICE ET RECONCILIATION**

Mars 2015

Sommaire

- **Synthèse des termes de référence**
- **Introduction générale**
- I. Justice**
- **1.1 Analyse de la situation**
- **1.2 Les expériences du passé et les leçons apprises**
- **1.3 Axes stratégiques/Réponses aux problèmes**
- **1.4. Recommandations**
- II. Réconciliation**
- **2.1Analyse de la situation**
- **2.2 Les expériences du passé et les leçons apprises**
- **2.3 Axes stratégiques/Réponses aux problèmes**
- **2.4. Recommandations**
- **Conclusion générale**
- **Annexes**
 - 1. Termes de référence**
 - 2. Procès -verbaux d’auditions**
 - 3. Matrice des forces et faiblesses des exercices précédents de réconciliation**
 - 4. Liste des documents consultés**
 - 5. Composition du Groupe thématique**

SYNTHESE DES TERMES DE REFERENCE

Les termes de référence ont été simplifiés et enrichis par le Groupe thématique.

Objectif général

- ❖ Proposer un rapport sur la Justice et la Réconciliation aux discussions au Forum National de Bangui, de manière à faciliter la prise de décisions par les participants et contribuer à la formalisation optimale des recommandations ou résolutions qui seront retenues.

Objectifs spécifiques

- ❖ Identifier les problèmes, les enjeux et les défis auxquels la RCA fait face dans le domaine de la Justice et la cohésion sociale pour contribuer à sa stabilisation, son relèvement et son développement ;
- ❖ Examiner et évaluer les expériences du passé, les réponses données aux problèmes identifiés, les causes des échecs récurrents et les leçons à tirer ;
- ❖ Formuler des axes stratégiques pour renforcer la justice et lutter plus efficacement contre l'impunité dans le pays et promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation Nationale ;
- ❖ Proposer des pistes de recommandations sur les différentes options possibles pour faciliter l'adoption des résolutions par le Forum de Bangui ;
- ❖ Instaurer la justice et la réconciliation nationale comme base d'un Etat de droit, d'une démocratie participative, plaçant le citoyen au cœur de la gouvernance étatique qui offre à chacun l'expression des droits et devoirs républicains reconnus dans l'intérêt supérieur de la Nation.

INTRODUCTION GENERALE

La Justice et la Réconciliation apparaissent aux yeux de la population centrafricaine, des observateurs nationaux et internationaux comme un instrument privilégié de sortie de crise, en ce qu'elles permettent d'instaurer dans le paysage institutionnel national, et ce, de manière durable, des mécanismes démocratiques susceptibles de solder la situation conflictuelle qui a installé dans le pays, l'escalade de la violence et de la vengeance, faisant courir un risque de fragmentation et de division nationale.

En effet, les consultations populaires à la base ont été l'occasion pour la nation centrafricaine dans son ensemble, de réaffirmer très fortement son attachement aux valeurs fondatrices et régulatrices de la justice et de la Réconciliation nationale en République Centrafricaine.

De même que le Procureur de la Cour pénale internationale a, dans sa déclaration récente courant mars 2015, lors de sa venue en République Centrafricaine, considéré que « face à l'ampleur des violations massives et récurrentes des droits de l'homme dans le pays depuis de nombreuses années, que la justice devient le seul rempart de lutte contre l'impunité et de sortie définitive du cycle de violences politico-militaires ».

A cet égard, Madame Fatou Bensouda a indiqué que la CPI ne sera pas liée par le processus de réconciliation nationale en ce qui concerne la nécessité de rendre justice aux victimes et à l'ensemble de la Nation centrafricaine.

La Commission préparatoire au Forum National de Bangui entend traduire toute l'expression démocratique du peuple centrafricain en veillant à ce que ses aspirations profondes à la justice et à la réconciliation soient prises en compte dans les discussions devant conduire à l'instauration dans le pays, à l'issue du forum de Bangui à un nouveau pacte social au cœur duquel, la justice sera le fer de lance de l'État de droit et de la démocratie.

Le rapport du Groupe thématique Justice et Réconciliation s'inscrit donc dans la suite logique des consultations populaires à la base de la **phase II** marquant l'expression du peuple, mais aussi de l'ensemble du processus ayant conduit dans sa **phase I** à la signature des accords de cessation des hostilités du 23 juillet 2014 à Brazzaville sous l'égide du Médiateur international dans la crise centrafricaine, son Excellence Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo.

La méthodologie utilisée par le groupe de travail Justice et Réconciliation nationale a consisté à une exploitation minutieuse des synthèses des consultations populaires à la base en ce qui concerne les termes de référence de la préparation du Forum national de Bangui, lesquelles ont été dument complétées dans la démarche par une audition ciblée des différentes institutions d'Etat, du privé ou des groupes rebelles impliqués directement ou indirectement dans la justice ou la réconciliation nationale.

En outre, les actes des fora, dialogues ou concertations politiques antérieurs notamment ceux de 2003, 2008 ou 2011 ont été analysés afin de comprendre les raisons profondes des échecs systématiques qui en sont issus avec des risques plus grands à chaque fois pour le pays et sa population.

A cet effet, le travail minutieux des experts nationaux et internationaux au sein du groupe a été orienté vers la détermination des mécanismes opérationnels et pédagogiques allant dans le sens du renforcement de la justice et de la cohésion sociale en République Centrafricaine, sans perdre de vue l'importance de renforcer le rôle de la société civile dans les futures configurations de bonne gouvernance à tous les niveaux dans le pays à la sortie du Forum national de Bangui.

Cette approche a permis au groupe de travail dans un premier temps de retenir en ce qui concerne la justice quatre sous thématiques et en ce qui concerne la réconciliation nationale quatre sous thématiques. Elle a ensuite permis proposer un rapport structurée en deux parties, consacrée respectivement à la justice (I) et à la réconciliation (II). Chaque partie étant elle subdivisée en quatre points axés sur l'analyse de la situation (1), les expériences du passé (2), les axes stratégiques soumis aux discussions lors de la tenue du forum (3) ainsi que les pistes de recommandations ou de résolutions (4). Ce rapport permettra aux forces vives de la nation de se déterminer en parfaite connaissance de cause, le moment venu.

I. THEME DE LA JUSTICE

Le groupe de travail a identifié quatre sous thématiques autour desquelles s'est structuré le rapport. Ces sous thématiques constituent les **panels de discussion** soumis au forum. Ils font l'objet de questionnements critiques, de pistes stratégiques d'échanges et de pré recommandations destinées à être améliorées au forum. Ce sont :

Sous thème 1 : La lutte contre l'impunité,

Sous thème 2 : L'accès à la justice de la population,

Sous thème 3 : La justice transitionnelle,

Sous thème 4 : Le renforcement des capacités de la justice.

1.1 Analyse de la situation de la Justice en République Centrafricaine

La justice constitue dans un pays en temps de paix un pouvoir indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif dans le sens où elle est la garante du fonctionnement du cadre légal et institutionnel de l'Etat. Elle contribue dans cette hypothèse à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de l'homme et à la lutte contre l'impunité.

La justice est rendue sur toute l'étendue du territoire au nom du peuple centrafricain par la Cour de cassation, la Cour des Comptes, le Conseil d'Etat et les Cours et Tribunaux. La Cour constitutionnelle est chargée de veiller à la constitutionnalité des lois. La justice centrafricaine est complétée par le Tribunal militaire permanent, le barreau, les notaires, les greffiers, les huissiers de justice et les officiers de police judiciaire. Les magistrats du siège (juges) sont indépendants et inamovibles. Ils ne sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à l'autorité de la loi.

Dans la pratique, on constate, toutefois, que les juges et autres membres du corps judiciaire sont soumis à l'Exécutif et à des pressions des justiciables, en particulier les plus fortunés et les protégés des différents pouvoirs politiques successifs depuis plusieurs décennies dans le pays.

Conformément aux recommandations des différents processus de dialogue et foras politiques par le passé dans le pays, la justice centrafricaine n'est pas parvenue à remplir sa mission régaliennne.

La justice centrafricaine est aujourd'hui caractérisée par un dysfonctionnement provoqué par les facteurs suivants :

- Les lois d'amnistie à répétition adoptées à chaque forum politique entre les acteurs politico militaires,
- L'impunité généralisée dans la justice, l'Etat, le secteur privé et l'ensemble de la société centrafricaine,
- L'interférence politique dans l'application et l'exécution des lois,
- Le sous-effectif en ressources humaines et matérielles du système judiciaire,
- La faiblesse du statut social du magistrat face à l'environnement politique,
- La corruption du système judiciaire entraînant de facto des décisions majoritairement arbitraires contraires à la loi au préjudice des justiciables,
- Le nombre insuffisant de tribunaux créant des difficultés d'accès des populations au droit et à la justice,
- Le cout relativement élevé des frais de justice et de procédure,
- La lenteur excessive des procédures judiciaires équivalentes à un déni de justice,
- L'ignorance de la loi et de leurs droits par la population,
- Les multiples atteintes à la sécurité des acteurs de la justice (atteintes à l'intégrité physique et morale des magistrats et acteurs de justice, menaces de mort, intimidations...),
- L'impunité des agents de l'Etat dans les institutions, y compris pour des violations graves et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire au cours des différents conflits qu'a connus la RCA,
- La sous administration pénitentiaire, l'insuffisance de personnel qualifié en milieu carcéral,
- L'absence d'indépendance de la justice vis-à-vis de l'exécutif et des réseaux d'influence,
- La corruption et le pillage des biens publics,

- Le nombre limité de tribunaux pour enfants, de brigades de mineurs, ainsi que le manque d'acteurs judiciaires spécialisés dans le domaine de la justice pour enfants,
- L'accès à la nationalité des étrangers comme facteur de conflit,
- La criminalité transfrontalière qui limite considérablement les moyens d'enquête de la justice à défaut de mécanismes sous régionaux efficaces.

Ainsi fragilisée, la justice centrafricaine, qui ne remplissait déjà pas sa mission en temps normal ou de paix relative, se trouve aujourd'hui dans l'incapacité quasi absolue de répondre aux nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrés dans le contexte des troubles sociopolitiques successifs et, en particulier, lors du dernier conflit, qui remonte à décembre 2012.

Cette crise tristement célèbre que d'aucuns ont baptisé **GBADORA** a été caractérisée par des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, des violences sexuelles massives, l'utilisation des enfants dans le conflit armé, le pillage des biens publics et privés, ainsi que la destruction de propriétés et d'édifices religieux.

Bien qu'elle n'ait pas été en mesure d'établir de manière certaine le nombre des personnes tuées au cours du conflit, la Commission internationale d'enquête sur la RCA, établie par le Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2013, a rapporté que ce nombre aurait dépassé 3000 personnes tuées.

Au moins un million de personnes ont été déplacées et des centaines de milliers d'entre elles se sont exilées dans des pays voisins (Cameroun, Tchad, Congo et R.D.C.). Plus de la moitié de la population vit en situation de grande détresse. On peut sans risque de se tromper, considérer que **GBADORA** qui continue d'être meurtrier et dévastateur a déjà fait des dizaines de milliers de morts, de blessés, d'orphelins, de mutilés, de veufs...

En effet, les facilitateurs des consultations populaires à la base ont rapporté des témoignages sur des ossements humains qui jonchent encore un peu partout le sol du territoire centrafricain en attente de sépulture digne de ce nom. De ce point de vue, une investigation sur le terrain dans tout le pays paraît urgente et contribuerait à faciliter le deuil des familles en vue de la réconciliation nationale.

Il convient de préciser que les violations récentes se sont ajoutées à celles du passé, qui n'ont jamais fait l'objet de jugement, allongeant ainsi la liste des victimes qui attendent que justice leur soit rendue. Pour la majorité de la population, en effet, la culture de l'impunité demeure l'une des principales causes des conflits à répétition dans le pays.

L'aspiration à la justice se place aujourd'hui après celle à la sécurité, l'une des attentes les plus ardentes de la population centrafricaine, toutes sensibilités confondues. La justice est perçue comme étant le socle de la démocratie et de la lutte contre l'impunité, suite aux crimes de masse

ayant occasionné un chaos généralisé sur toute l'étendue du territoire national et un délitement consécutif de la cohésion sociale sur fond de confrontation identitaire et communautaire.

Les populations attendent des réponses de justice dissuasives à l'encontre des responsables politiques, des responsables de rébellions, des responsables des groupes armés, des responsables d'enrôlement et criminalisation d'enfants soldats, de responsables de la destruction de l'administration, des lieux de culte, des crimes communautaires, de destruction du tissu économique et des entreprises, des pillages à grande échelle et destruction de biens privés et surtout des crimes de sang et crimes récurrents basés sur le genre au préjudice de milliers de femmes et de jeunes filles.

Les victimes institutionnelles que sont l'Etat, les institutions d'Etat au niveau central et local, les institutions religieuses, les lieux de culte ont tout aussi besoin de justice et de réparation pour les lourds préjudices subis qui ont contribué à aggraver la dimension confessionnelle et identitaire de la crise. Il est fortement recommandé que cet aspect de la crise fasse l'objet au Forum National de Bangui de discussions apaisées entre tous les délégués, nécessaires à la cohésion sociale demain dans le pays. Le cas spécifique des violences contre les religions mérite une attention toute particulière en ce qu'il recèle les germes d'un risque génocidaire dans le pays.

La mise en mouvement de la justice est par ailleurs considérée par tous comme l'instrument privilégié du retour de l'autorité de l'Etat partout en République Centrafricaine, qui seule peut protéger les populations contre l'arbitraire et les violences massives et répétées des droits de l'homme.

La question de fond qui reste posée est celle de la capacité de la justice à relever tous les défis considérés, sa capacité à protéger les citoyens, à réparer leur préjudice, à sanctionner les auteurs, à créer un climat de sécurité, de paix, de cohésion sociale et de développement.

La réponse examinée par le Groupe thématique de la Commission préparatoire est nuancée compte tenu de la situation déliquescence de l'Etat centrafricain suite au dysfonctionnement des institutions depuis de nombreuses décennies. La justice ne fait pas exception à la défaillance généralisée de l'Etat, laquelle a été aggravée considérablement depuis 2012. C'est la raison pour laquelle, la Commission a prospecté tous les aspects de la justice transitionnelle et traditionnelle dans le pays afin de faire face plus rapidement aux besoins pressants de justice de la population centrafricaine.

Nombre d'attentes soulevées par le peuple à travers les consultations populaires à la base posent la question cruciale de l'existence ou de l'adéquation de lois aux contextes et circonstances actuelles. Elles posent en outre le problème de l'information juridique de la population ou simplement de l'accès à la justice et au droit.

1.2 Expériences du passé et leçons apprises

En règle générale, la justice n'a pas été utilisée comme une réponse à la culture de l'impunité. A l'exception de la saisine de la Cour pénale internationale sur des violences perpétrées durant le

conflit de 2003, qui a abouti aux poursuites engagées depuis contre un chef de guerre étranger, M. Jean-Pierre Bemba, les autres crimes de guerre et contre l'humanité ont été couverts par des amnisties répétées. Il en est ainsi du Dialogue politique inclusif de 2008 et de nombreux Accords de paix signés entre le gouvernement et la plupart des groupes rebelles ayant écumé le pays.

Quant aux problèmes et aux défis auxquels l'appareil judiciaire centrafricain fait face, ils ont fait l'objet d'examen lors de plusieurs consultations, accords et réformes, dont :

- Les accords de Bangui de 1997,
- Le dialogue national de 2003,
- Le dialogue politique inclusif de 2008,
- Les états généraux de la justice de 2007,
- La réforme du Code de justice militaire de 2004 à 2008,
- La réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale,
- La réforme du Code du travail (juridictions du travail),
- Le projet de réhabilitation du secteur de la justice et de la sécurité (avec l'appui de l'UE et du PNUD),
- Le programme conjoint d'appui à la lutte contre les violations des droits de l'homme et à la relance de la justice en Centrafrique (MINUSCA, ONU/Femmes et PNUD),
- Les Accords formels d'entraide judiciaire dans le cadre de la CEMAC, de la CEEAC et de la CIRGL,
- La Loi Bangayassi sur la protection de la femme centrafricaine,
- L'Accord entre la MINUSCA et la RCA de 2014 relatif aux mesures temporaires d'urgence, y compris la création d'une cour pénale spéciale.

Le Dialogue national de 2003 a recommandé en particulier, l'organisation des Etats généraux de la justice, qui ont effectivement été organisés en 2007. Il ressort de la mise en œuvre des recommandations de ces Etats généraux un certain nombre d'avancées, en particulier l'adoption du Code de procédure pénal, la réforme de la justice militaire ; ainsi que le projet de la relance de la justice. A peine ces progrès se faisaient-ils percevoir qu'ils ont été brutalement arrêtés par le récent conflit, dans le cadre duquel la justice a perdu le peu d'infrastructures dont elle disposait.

Malgré un arsenal juridique important et les réformes entreprises, beaucoup de critiques sont formulées contre la justice en ce qui concerne la qualité des services rendus aux justiciables, l'objectivité des décisions rendues, l'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire et l'immoralité de certains acteurs judiciaires.

Lors des consultations populaires, la grande majorité des populations a considéré d'une importance particulière l'engagement des poursuites judiciaires contre tous les auteurs des crimes les plus odieux et graves, y compris des étrangers, ayant participé à la commission des crimes notamment des ressortissants de la France, du Tchad, de la RDC et du Soudan.

1.3 Axes stratégiques de réponses à la culture de l'impunité et aux problèmes de la justice

Les axes stratégiques ici retenus ont vocation à éclairer les discussions du forum, à faciliter la prise de décision, à redonner confiance aux citoyens, à l'Etat et aux partenaires de la RCA, à entrevoir les pistes de solutions durables à la crise centrafricaine. Ils offrent surtout les pistes de construction de contre-pouvoirs nécessaires dans le pays afin de limiter les effets de la mauvaise gouvernance et leur impact sur la vie de la population. Les mécanismes de prévention et d'alerte à la mauvaise gouvernance de la justice ou du processus de réconciliation nationale sont ici proposés et soumis aux discussions au forum.

Quatre axes stratégiques concernant la lutte contre l'impunité, l'accès à la justice de la population, la justice transitionnelle, le renforcement des capacités de la justice sont retenus pour être proposés aux discussions du forum.

1.3.1 La lutte contre l'impunité

Dans son rapport final au Conseil de sécurité, la Commission internationale d'enquête sur la RCA insiste sur l'impératif de lutter contre l'impunité, y compris à travers des mécanismes de justice transitionnelle et traditionnelle avec un axe non judiciaire confié aux notables et autorités locales. Pour enrayer la culture de l'impunité, il importe de recourir à tous les mécanismes existant ou à créer. La saisine de la Cour pénale internationale par le gouvernement de transition constitue un signal fort. Toutefois, comme la CPI ne s'intéresse qu'aux cas les plus graves ou emblématiques, il est important de compléter son action sur le plan interne par une cour capable de traiter les violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises récemment dans le pays. A cet égard, la création de la Cour pénale spéciale constitue une réponse appropriée à la situation actuelle. Elle permettra de prendre en charge des poursuites que les cours et tribunaux actuels ne sont pas en mesure d'assurer.

Les consultations populaires ont également préconisé et soutenu le principe d'un processus de justice transitionnelle. Le Forum de Bangui sera une plateforme idéale pour entreprendre une discussion sur le type de processus et de mécanismes judiciaires et/ou non judiciaires qui pourraient être mis en œuvre afin de faire face aux exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. En premier lieu, **un vaste processus de consultations nationales devrait être engagé pour contribuer à élaborer une stratégie globale, et impliquer les populations sur le type de mécanismes à établir.** Les consultations nationales doivent impliquer toutes les principales parties prenantes, et nécessairement les victimes et les témoins des abus, ainsi que la société civile, les femmes, les groupes vulnérables, y compris les enfants, et les associations des victimes.

Il conviendra de veiller à l'**articulation des mécanismes judiciaires et non judiciaires** relevant de la justice transitionnelle, c'est-à-dire s'assurer du développement d'une coopération entre les deux types de mécanismes étatiques et non étatiques.

1.3.2. L'accès à la justice de la population

L'accès à la justice est inséparable de la question prioritaire de la lutte contre l'impunité et celle du renforcement de la justice et de l'Etat de droit dans le pays. En effet, la méconnaissance de leurs droits par les populations associées aux problèmes liés à l'éloignement géographique des tribunaux compte tenu de la grandeur du territoire ou des moyens faisant défaut pour faire face aux frais de justice et de procédure contribuent à la difficile accès à la justice et renforce l'impunité fortement ressentie.

L'interférence du politique dans le fonctionnement de la justice a également pour conséquence de priver des pans entiers de la population d'accès à la justice.

1.3.3. La réhabilitation de la justice traditionnelle

Face à l'ampleur des infractions de masse qui constituent de graves troubles à l'ordre public et considérant la nécessité de reconstruire rapidement le tissu social ébranlé, la justice transitionnelle apparaît comme l'un des instruments privilégiés universellement connue.

A cet égard, il convient de prospecter l'organisation judiciaire à l'occasion des discussions pour en évaluer les ressorts, les limites et imperfection et proposer des leviers pour sortir la justice centrafricaine de sa paralysie, de ses faiblesses. Penser à compléter la justice étatique nécessaire à la stabilité du pays par une justice de proximité axée sur la justice transitionnelle et la justice traditionnelle connue dans le pays sous l'institution culturellement identifiée sous la terminologie de **Ngbanga ti Guira**.

Les autorités qui pourront siéger pour rendre la justice de proximité et la justice transitionnelle dans les **Ngbanga ti Guira** sont naturellement les *Mokonzi* qui sont indistinctement des Chefs de terre, des Sultans, des Chefs de quartier, des chefs de groupe, des autorités morales et/ou religieuses qui statuent en équité et en coutume.

La question centrale est l'articulation entre la justice moderne et la justice traditionnelle ou de proximité. Seront-elles indépendantes demain, totalement déconnectées l'une de l'autre ? Quelle option opérée entre l'activation de l'action publique par le Procureur et l'orientation de proximité auprès de l'instance traditionnelle, ou initiative directe par l'instance de proximité et activation de l'action publique en cas d'échec. En tous les cas, le Groupe thématique a veillé à présenter les ressorts de l'une ou l'autre formule pour éclairer le choix de la Nation pour l'un ou l'autre voire les deux mécanismes conjointement. Bien d'autres choix seront ainsi soumis à discussion en fonction de l'état de la justice actuelle, des besoins de justice et de la nécessité de lutter contre l'impunité et réparer les victimes pour sortir de la spirale crime-représailles qui ont sapé les fondements d'une société de paix en République Centrafricaine.

Quelle que soit l'option retenue, les tribunaux traditionnels réhabilités devront fonctionner conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, en particulier celles relatives au droit à un procès équitable et au droit à l'égalité et à la non-discrimination à l'égard des femmes.

1.3.4. Le renforcement des capacités de la justice

La redynamisation de la justice par le renforcement des capacités des acteurs de la justice constitue la voie privilégiée de la lutte contre l'impunité. Elle est de nature à améliorer l'accès à la justice de la population dès lors qu'il y aura une meilleure implantation des juridictions sur l'ensemble du territoire. Les justiciables pourront ainsi être sensibilisés sur la question de la connaissance de leurs droits et leur mise en œuvre.

Les conclusions des consultations populaires à la base ont insisté sur la restructuration de la justice et la réparation des préjudices subis par les victimes. La lecture plus attentive des recommandations populaires va dans le sens des attentes que le peuple appelé à se prononcer au forum national de Bangui pourra retenir des choix éclairés en fonction des options suivantes :

- L'adoption d'une stratégie globale de lutte contre l'impunité,
- La promotion de la déontologie des magistrats et des avocats,
- Activation du Tribunal militaire permanent, conformément aux normes internationales et dans l'intérêt de l'Etat et de la population,
- La réhabilitation de la justice coutumière, conformément aux normes internationales,
- La réglementation des liens institutionnels entre l'appareil judiciaire moderne et les tribunaux coutumiers voire d'autres juridictions qui pourront y faire office demain,
- La réhabilitation de la justice dans l'opinion publique,
- Le renforcement de l'accès des populations à la justice,
- La protection des magistrats, des témoins, des justiciables et des victimes,
- La réforme de la Cour constitutionnelle (sanction des juges en cas de parjure),
- La responsabilité pénale du chef de l'Etat et des autorités politiques et agents de l'Etat,
- L'interdiction de l'octroi des amnisties aux auteurs du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité,
- La création d'un comité national pour la prévention du génocide et des autres atrocités de masse,
- La mise en place d'un système efficace d'aide juridique et juridictionnelle,
- L'implication de la société civile dans la lutte contre l'impunité,
- La mise en place d'un système de prévention des violences sexuelles liées au conflit,
- La création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris,
- La création d'une commission d'enquête judiciaire sur les violences perpétrées lors du dernier conflit.

1.4. Recommandations

De l'analyse de ce qui précède, des expériences du passé et des axes stratégiques susmentionnés, il convient de recommander les mesures suivantes pour discussion et approbation par le Forum, à savoir :

- Construire d'avantage de Maisons d'arrêt, des Centres de détentions, des quartiers sécurisés, des prisons ou centre de réinsertion pour mineurs,
- Construire des tribunaux sur toute l'étendue du territoire national,
- Former le personnel des services pénitenciers,

- Former des officiers de police judiciaire,
- Créer la police judiciaire des services des parquets,
- Former en nombre suffisants des magistrats et officiers de police judiciaire pour renforcer la chaîne pénale,
- Procéder à la relecture et la mise à jour du code pénal et du code de procédure pénale (suppression de l'infraction de charlatanisme, meilleure incrimination du mercenariat, rallongement du délai de garde à vue),
- Réactiver, réformer et compléter la juridiction anticorruption,
- Supprimer les prisons parallèles considérées comme des instruments de violations graves des droits humains,
- Créer une commission internationale d'enquête sur la criminalité transfrontalière,
- Créer et opérationnaliser urgemment la cour pénale spéciale pour la Centrafrique,
- Adopter une déclaration excluant l'octroi de toute amnistie aux auteurs du crime de génocide, des crimes de guerre, et des crimes contre l'humanité,
- Créer un comité national pour la prévention du génocide,
- Adopter une déclaration recommandant l'adoption d'une loi pour la prévention et la répression des violences sexuelles liées au conflit et créer un tribunal spécial pour juger les auteurs présumés de ces conflits (Mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de la CIRGL, Kampala, novembre 2011),
- Appuyer l'action de la Cour pénale internationale en RCA et des juridictions locales,
- Adopter un programme national de protection des magistrats, des témoins et des victimes, Renforcer l'indépendance du parquet et du ministère public face aux interférences du politique et de l'exécutif,
- Mettre en œuvre les Accords d'entraide judiciaire signés dans le cadre de la CEMAC, de la CEEAC et de la CIRGL,
- Réformer le Code de la nationalité centrafricaine pour lutter plus efficacement à la fraude à la nationalité,
- Adopter une loi de protection du statut des défenseurs des droits de l'homme,
- Adopter une loi définissant le périmètre des activités de la société civile pour couper les liens préjudiciables avec l'action politique,
- Reprendre et finaliser les processus conduisant au vote des lois sur la corruption, sur la mise en place de la commission indépendante nationale des droits de l'homme conforme aux Princes de Paris,
- Créer un Comité de suivi des pillages des ressources Naturelles et engager toute poursuite nationale ou internationale sur ces crimes,
- Repenser la formation des magistrats dans les facultés des droits et à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de manière à prendre en compte la dimension historique, sociologique du droit,
- Renforcer et étendre territorialement la justice pénale juvénile et adopter la loi sur la protection de l'enfance ;
- Numériser l'administration de la justice à des fins de sécurisation et de modernisation,
- Augmenter substantiellement le budget du ministère de la justice pour lui permettre de remplir sa mission et relever les défis qu'attend la population,

- Mettre en place un recueil des textes juridiques et les traduire en Sango pour faciliter leur accessibilité à la population,
- Ratifier rapidement tous les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme non encore ratifiés par la RCA,
- Adopter la Déclaration sur les principes humanitaires applicables aux conflits armés en République Centrafricaine.

II. RECONCILIATION

Le groupe de travail a identifié en ce qui concerne la réconciliation nationale quatre sous thématiques autour desquelles s'est structuré le rapport. Ces sous thématiques constituent les **panels de discussion** soumis au forum. Ils font l'objet de questionnements critiques, de pistes stratégiques d'échanges et de pré recommandations destinées à être améliorées au forum. Ce sont :

Sous thème 1 : comment la justice peut-elle contribuer à la réconciliation ?

Sous thème 2 : Quel mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?

Sous thème 3 : Les victimes face aux enjeux de la réparation et de la réconciliation,

Sous thème 4 : Quels sont les symboles et facteurs culturels qui favorisent la réconciliation?

2.1. Analyse de la situation

A la veille du Forum national de Bangui, la question de la réconciliation nationale et du retour de la cohésion sociale revêt une importance de premier plan. Le changement brutal de régime avec l'arrivée de la coalition Séléka au pouvoir¹ et l'émergence des milices Anti-Balaka ont plongé le pays dans un cycle de violence sans précédent.

Bien qu'entachées de luttes politiques et de nombreux coups d'Etats et prise de pouvoirs par la force, les premières années postindépendances de la RCA furent relativement calmes. Cette relative stabilité est rompue en 1996 par des mutineries à répétition marquant l'irruption permanente de l'armée dans la vie politique avec toutes les conséquences sur l'évolution négative du pays et sur la vie de la population en termes de pauvreté, de victimation de masse et de syndromes post traumatiques généralisés. D'où la dénomination de crise militaro politique.

En outre, disposant de peu de moyens, les forces de défense et de sécurité nationales n'étaient pas en mesure d'assurer leur mission de sécurisation du territoire et de protection des populations et des institutions, livrant ainsi de larges parties du pays à la merci de bandes armées mixtes avec des recrutements transfrontaliers et de trafiquants en tout genre. La circulation d'armes à feu de tous calibres est devenue endémique sur toute l'étendue du territoire national. Cette situation s'est aggravée avec les complicités politiques internes et internationales dument identifiées par la population et exprimées dans les consultations populaires à la base.

¹ 24 mars 2013

La déliquescence de l'armée n'est pas le fruit du hasard de l'avis de tous. Elle est le fait du politique et surtout le prélude du chaos en cours en République centrafricaine. Le peuple ne s'y soit pas trompé en réclamant de manière constante le retour des forces armées centrafricaines comme la mère des solutions de sécurisation du territoire et de protection de la Nation.

Sur le plan de la gouvernance, la mainmise de « clans » sur la chose publique rendait impossible une juste répartition des revenus des immenses ressources naturelles dont regorge le pays et qui de manière curieuse n'a jamais fait pas l'objet d'un plan d'exploitation nationale d'envergure. La délivrance des services de base (santé, éducation, accès à l'eau potable) demeure critique, notamment dans les zones périurbaines et rurales.

Quant aux populations, abandonnées de fait et écartées de la gestion de la chose publique, elles se sont retrouvées livrées à elle-même, manifestant peu de confiance en leurs institutions (notamment la Justice). Elles croient peu en la capacité de l'Etat à assurer leur sécurité, leur confort et à leur proposer un avenir meilleur. Le taux de pauvreté atteint des sommets (62,7%) et les jeunes, souvent sans perspectives d'avenir, constituent un vivier de choix pour les bandes et groupes armés.

Dans les zones rurales, la difficulté d'accessibilité en raison du manque d'infrastructures routières a accentué le sentiment d'abandon – et parfois de frustrations, d'autant plus que les processus politiques précédents visant à ramener la paix et à la cohésion sociale ont peu fait cas de leurs aspirations.

La pauvreté et les conflits s'influençant mutuellement, les populations vivant jadis en bonne intelligence ont nourri, les unes envers les autres, une méfiance accentuée par l'ethnicisation outrancière de la sphère politique, de l'administration et de l'ensemble des institutions d'Etat. La rareté des ressources, l'incompréhension des rites, religions et coutumes importées ont ajouté à la confusion sociale et contribue à l'aggravation de la crise.

Aussi la crise actuelle est-elle marquée par:

- Une dérive politico-militaire, qui a démarré par le coup d'Etat de 2003 lequel a été aggravé 10 ans après par le dernier coup d'Etat de 2012-2013 qui a consacré l'occupation de l'ensemble du territoire centrafricain par les groupes rebelles utilisant le mercenariat transfrontalier,
- Une immigration anarchique et hors contrôle installée dans une fraude généralisée particulièrement dans les zones minières et se réclamant du statut national, accentuant la confusion statutaire même dans les sphères publiques nationales et internationales : à titre d'exemple les médias internationaux ont fait état de **15 %** de populations musulmanes en République Centrafricaine lorsque les dernières statistiques nationales établissent un chiffre de 8% toutes nationalités confondues selon les chiffres de l'ICASES¹,
- Une non application du code minier dans les zones interdites aux non nationaux et le pillage subséquent des ressources liée à la nomination autoritaire depuis Bangui des Chefs de délégation spéciale à la tête des communes minières et les autres en lieu et place des Maires élus par les populations locales,
- Une occupation armée en règle de l'ensemble du territoire national à des fins de pillage des ressources sur fond de revendications politiques artificielles et diffuses,

- Un conflit politique exacerbé entre des leaders politiques plus soucieux de l'accès à tout prix au pouvoir, de leurs clans respectifs que de l'intérêt supérieur de la Nation,
- Une généralisation de l'usage par la classe politique de branches armées sous forme de rebellions avec une porosité installée entre la légalité et l'illégalité,
- Un maintien incompréhensible dans les hautes sphères d'Etat à des fonctions importantes de politiques réitérants ou récidivistes ayant bénéficié de plusieurs lois d'amnistie consécutives aux vains dialogues politiques du passé,
- Un mépris permanent des victimes civiles et des communautés dans les différents fora organisés dans le pays,
- Une érection de la violence politique, des prébendes et pillage en règle au détriment de l'Etat dans une mauvaise gouvernance étatique à tous les niveaux de la sphère publique,
- Une opposition artificielle entre groupes armés (Séléka/anti-Balaka et les autres plus atomisées),
- Une fragmentation artificielle au sein même des différents groupes armés, masquant à peine le caractère intéressé et non politique de ces organisations,
- Des divisions artificielles fondées sur l'appartenance confessionnelle, ethnique ou régionale,
- Des conflits intra-confessionnels, en particulier entre communautés des différentes générations, origines géographiques, des différents lieux de culte,
- Des influences externes fortement exprimées par les populations consultées lors des consultations populaires à la base (**le Tchad, le Soudan et la France**),
- Des conflits naissants depuis 2012 entre Centrafricains de souche et d'adoption,
- Des conflits entre éleveurs transfrontaliers et agriculteurs Centrafricains,
- Une dimension économique et stratégique nouvelle du pillage et vols à grande échelle dans le pays par l'exploitation des ressources minières et naturelles au profit des groupes armés, des complicités internes et extérieures,
- Le pillage dans les territoires occupés par des groupes armés des taxes fiscales et douanières perçues en lieu et place de l'Etat à l'occasion des violences graves et homicides au détriment de la population civile,
- Une pauvreté accrue et le non accès de la population aux rentes tirées des revenus d'une exploitation artisanale de ressources naturelles et minières.

2.2. Expériences du passé et leçons apprises

Au regard des crises précédentes et de leur implication sur la vie en communauté, la question de la réconciliation en RCA a été largement abordée dans plusieurs processus antérieurs notamment :

- Le dialogue national de 2003,
- Le dialogue politique inclusif de 2008,
- Les mécanismes locaux de règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs,
- L'accord de cessation des hostilités de juillet 2014 (Brazzaville),
- Le rapport de la 3eme conférence régionale sur la justice transitionnelle, tenue à Yaoundé en avril 2013,
- Et tous les autres processus politiques nationaux depuis 1981 cités dans le rapport consolidé des consultations populaires à la base.

Il ressort que bien qu'identifiés, les maux de la République Centrafricaine et leurs moyens de règlement n'ont fait l'objet d'aucun suivi sérieux en particulier depuis des décennies. Par ailleurs, les précédentes tentatives de dialogue et de réconciliation nationale en République Centrafricaine ont mis l'accent sur la réconciliation entre les leaders politiques considérés par la population comme responsables et ignoré la réconciliation à la base et la dimension de la justice dans le règlement des conflits.

De même, les notions de victimes, d'auteurs (ou de bourreaux), l'établissement des responsabilités n'ont jamais fait l'objet de traitement approfondi. Bien au contraire, les lois d'amnistie sont à chaque fois arrivées à point nommé pour blanchir des coupables sur le point d'être traduits en justice éteignant opportunément ainsi l'action publique au détriment des victimes et leur famille sans compensation de l'Etat qui est le seul auteur de ces amnisties sans concertation avec la population.

Les amnisties répétitives, y compris celles concernant les cas de crimes de sang et de crime contre l'humanité, ont accentué le sentiment d'impunité et exacerbé la quête de vengeance au sein de la population et de toutes les communautés établies dans le pays. **Cette dimension devenue le cœur de tout processus de réconciliation nationale dans le pays doit faire l'objet d'un traitement minutieux par le forum de Bangui et les pouvoirs publics à l'issue de ce fora afin de trouver des bases solides et assainies à la vengeance meurtrière devenue le seul outil de gestion du tort ressenti ou allégué en République Centrafricaine.**

Dans sa nouvelle configuration et tenant compte du fait que la réconciliation est un processus long, global et inclusif, il est nécessaire que soit pris en compte le travail de mémoire, celui de la justice, la nécessité de la réparation fusse-t-elle symbolique ou communautaire.

La Stratégie globale de réconciliation nationale en République Centrafricaine, élaborée au mois de mai 2014 ainsi que son plan d'actions d'urgence avec l'appui des Nations Unies, vise donc à faire de la réconciliation, de la promotion de la cohésion sociale et de la promotion de la citoyenneté (en tant que sentiment d'appartenance à une Nation) des questions transversales devant être prises en compte dans le processus de restauration de l'autorité de l'Etat, dans celui de l'amélioration de la Gouvernance des services publics au profit de la population.

L'implication de tous les Centrafricains – notamment par l'organisation de consultations populaires à la base – a pour **but de faire de chacun un acteur du renouveau de la République Centrafricaine, un acteur dont la voix compte pour le futur du pays**. Ce postulat doit être maintenu et devenir la règle de base de la démocratie participative et de la nouvelle confiance restaurée entre gouvernants et gouvernés, entre l'Etat et le peuple à la sortie du Forum National de Bangui.

2.3. Axes stratégiques / Réponses aux problèmes

En ce qui concerne la réconciliation, quelques axes stratégiques ont été retenus comme suit :

- La définition et l'installation à la sortie du forum d'un comité indépendant composé de personnalités issues de la plateforme des autorités religieuses, d'intellectuels, d'autorités locales, de cadres experts confirmés et de la société civile chargé de reprendre en profondeur tous les sujets récurrents de préoccupations de la population n'ayant jamais été résolus afin de proposer des mécanismes institutionnels de solutions rapides et durables,

- La mise en place d'un mécanisme ouvert et permanent de prévention et de gestion des risques de confrontations socio-économiques et culturelles,
- L'engagement d'une discussion sur le type de processus et de mécanismes judiciaires et non judiciaires qui pourraient être mis en œuvre afin de faire face plus efficacement aux exactions massives commises dans le passé et en cours dans le pays,
- La nécessité d'établir toutes les responsabilités engagées, de rendre justice, apaiser les victimes et permettre de ce fait la réconciliation réelle dans le pays,
- La mise en place d'un fonds de solidarité et de réconciliation,
- Le renforcement des capacités des comités locaux de réconciliation et de médiation,
- La mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, y compris une commission vérité, Justice, réparation et réconciliation prévue dans la stratégie de réconciliation nationale,
- Identification et adoption des lieux et dates de commémoration,
- L'adoption d'un programme national d'éducation civique fondée sur les principes culturels centrafricains, en particulier « Zo Kwe Zo »,
- Le développement et la diffusion des messages de paix dans tout le pays auprès de toutes les communautés,
- Renforcement des attributions et du fonctionnement du Conseil National de la Médiation,
- Organisation et institutionnalisation des comités locaux de médiation.

2.3.1. Comment la justice peut-elle contribuer à la réconciliation ?

La justice transitionnelle se veut équitable pour permettre un rétablissement intégral des droits fondamentaux de la personne bafouée à savoir les droits civils, politiques, les droits économiques, sociaux et culturels. Il ne peut y avoir de réconciliation entre les ennemis d'hier sans une justice équitable. Les victimes des conflits ont plus besoin de la nourriture et de l'eau, des matériaux pour construire les abris et de la sécurité. Une fois ces problèmes réglés, elles pourront s'ouvrir aux autres considérés comme secondaires face aux nécessités de survie liées à poursuite du conflit en cours.

L'idée de justice est centrale dans les processus de réconciliation nationale, faisant suite à des crises ou conflits armés internes. Différents enjeux sous-tendent cette nécessité de justice. C'est le cas en l'occurrence de ceux relatifs à la cohésion sociale, à la reconstruction post-crise, à la relance économique, aux difficultés d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, alimentation...) etc.

En général, la gestion efficiente de la question de réconciliation nationale constitue un facteur déterminant de résilience de l'Etat post-crise, mieux de consolidation de l'esprit national et de pérennité des institutions ainsi que du développement dans une perspective de durabilité. L'un des éléments majeurs de la dynamique de réconciliation nationale est la justice dont les liens avec la réconciliation nationale sont indissociables et indissolubles.

2.3.2. Quel mécanismes de gestion et de prévention de conflit ?

Les leçons tirées du passé démontrent qu'aucun mécanisme sérieux de gestion anticipée de conflit n'a été instauré dans le pays depuis 1996 date du début de la période des troubles récurrents encore en cours. Le rôle des autorités locales dans la gestion de la cité en termes de contrôle, régulation et de

premier palier de la parcelle de l'autorité de l'Etat dans les territoires a été totalement démantelé par le fait politique au fur et à mesure de la montée en puissance du phénomène des rebellions dans le pays.

Les consultations populaires à la base sont revenues sur ce sujet de préoccupation majeure pour la sécurité de la population en demandant l'installation des Comités locaux de réconciliation ou siègeront de manière permanente les autorités locales, les autorités religieuses, les organisations de femmes, de jeunes, les Chefs traditionnels et les notables locaux. Un cadre légal et institutionnel devra être proposé à la Nation pour le lancement et la généralisation de ces structures qui devraient être financées par l'Etat et pérennisées dans l'intérêt de la cohésion sociale et nationale. Des exemples comme celui de Bangassou peuvent servir de modèle à améliorer ou adapter en fonction du contenu définitif que le forum pourra retenir.

2.3.3. Les victimes faces aux enjeux de la réparation et de la réconciliation nationale

Dans les expressions majoritaires de la population enregistrées lors des consultations populaires à la base, la justice est considérée comme l'étape première de la réconciliation. Les victimes échaudées par les lois d'amnistie et l'aggravation des crises à répétition ne sont plus promptes à dissocier la réconciliation de la justice qu'elles considèrent dorénavant comme seule garante de la réussite du processus.

La population met aussi et surtout l'accent sur la réparation perçue comme minimum vital de droits devant lui permettre de survivre, tant les derniers pillages ont placé les familles dans un dénuement matériel et moral sans précédent.

Par ailleurs, la population déclare dans le rapport consolidé des consultations populaires qu'elle ignore si la justice sera rendue un jour. Les populations restent pessimistes et préoccupées quant au sort réservé par la justice à leurs bourreaux. En effet, quasiment tous les consultés ont déclaré que la justice centrafricaine n'a jamais inquiété les responsables des graves violations des droits de l'homme perpétrées contre des paisibles citoyens. Cette état d'esprit de défiance de la population à l'égard de la justice directement et indirectement de l'Etat mérite toute l'attention nécessaire au Forum National de Bangui.

2.3.4. Quels sont les symboles et les facteurs culturels qui favorisent la réconciliation nationale

Il est généralement convenu en République Centrafricaine que les symboles culturels et nationaux forts contribuent à la cohésion sociale et constituent de ce point de vue des repères communs de sortie de crise. Il en est ainsi des emblèmes tels que l'hymne national qui met l'accent sur les interdits de violations des droits de l'homme, la tolérance.

La laïcité du pays qui garantit la neutralité de l'Etat face au religieux qui relève de la sphère privée des citoyens même si l'Etat est garant de la liberté de culte et de religion pour chacun.

La langue nationale le Sango unit le peuple sur toute l'étendue du territoire national et contribue au respect mutuel, aux échanges et au vivre ensemble.

Les cinq verbes du MESAN (nourrir, loger, vêtir, soigner, éduquer) qui constituent le programme de développement du territoire et de la Nation pour le bien-être commun et qui a été abandonné depuis la mort du Père fondateur Barthelemy BOGANDA.

La devise nationale : Unité-Dignité-Travail qui structure le socle de valeurs nationales formant les fondations de la République Centrafricaine comme Pays, Peuple et Nation.

Toutes ces valeurs culturelles et institutionnelles sont aujourd'hui appelées au secours du pays pour redéfinir les bases étatiques, nationales et sociales de la refondation de la République Centrafricaine.

2.4. Recommandations

Les consultations populaires à la base ont dans l'ensemble privilégié **une réconciliation conditionnée par la justice et la lutte contre l'impunité**. Cette position adoptée par le peuple dans toutes les régions était prévisible compte tenu des déceptions répétitives liées à des lois d'amnistie récurrentes qui n'ont jamais rien réglé par le passé. A cet égard, il paraît opportun d'envisager et **soumettre à discussion au forum des mécanismes rassurants et acceptables pour la population afin d'éviter tout blocage préjudiciable**.

Il peut être ainsi envisagé une main tendue aux auteurs de violences ne faisant pas l'objet du statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale, dans le cadre d'une réconciliation conditionnée, de leur audition par une commission composée de magistrats, intellectuels, autorités religieuses, société civile et victimes avec procès-verbal de renoncement formel à la violence contre l'Etat et la population. Lequel engagement s'il venait à être transgressé pourrait constituer la base d'une poursuite activée par la justice avec circonstance aggravante.

L'objectif visé pourrait être un engagement à renoncer définitivement à la violence et une acceptation de l'autorité de l'Etat dans une finalité de reconstruction de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

- Organiser les consultations nationales inclusives pour la création d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation nationale,
- Installer dans chaque ville ou village un comité local permanent de cohésion sociale et de réconciliation nationale,
- Adopter un cadre de concertation et de dialogue politique permanent entre les entités politiques légalement formées,
- Appliquer de manière stricte le contenu de la Stratégie Globale de Réconciliation Nationale en ce qui concerne la mise en place de la Commission vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ;
- Promouvoir la laïcité de l'Etat, des collectivités publiques et la tolérance entre toutes les communautés et composantes sociales,
- Mettre en place et/ou renforcer les comités locaux de réconciliation et de médiation sur toute l'étendue du territoire,
- Fixer une journée nationale de commémoration des événements douloureux de 2012-2013,
- Eriger un mémorial dans toutes les villes ou village en souvenir des victimes de **GBADORA**,
- Promouvoir les échanges interculturels entre les sociétés humaines de Centrafrique,

- Créer un centre africain de recherche et de formation « Zo kwe Zo pour la culture de la paix et des droits humains »,
- Renforcer les capacités des membres des comités locaux de médiation et de réconciliation en matière de résolution et gestion de conflits par des modules conçus par des experts nationaux et de préférence en Sängö,
- Lancer une campagne nationale de sensibilisation pour aider les différentes catégories de la population à revivre ensemble en paix,
- Sensibiliser les responsables politiques, administratifs et les opérateurs économiques sur la résolution pacifique des conflits,
- Incorporer dans le programme scolaire l'éducation à la culture de la paix notamment en y introduisant les notions de démocratie, des droits et libertés de la personne humaine et de tolérance,
- Eviter la création de ghettos politiques, ethniques et religieux. A cet effet, il faudra organiser des rencontres entre les différentes catégories de la population pour qu'elles apprennent de nouveau à vivre ensemble,
- Emettre (Etat) une déclaration de réconciliation nationale, qui met l'accent sur les droits et libertés de la personne humaine et la lutte contre l'impunité,
- Entreprendre une étude historique permettant d'avoir une lecture commune de l'histoire centrafricaine,
- Inclure les femmes dans toutes les structures de gestion créées dans le cadre la réconciliation à savoir les comités de paix,
- Sensibiliser et mobiliser les femmes autour des activités de réconciliation nationale et les promouvoir comme médiatrice de la paix,
- Renforcer les capacités du Haut Conseil de la Communication et des médias pour une meilleure contribution à la reconstruction de la paix et notamment le respect stricte de la réglementation avant tout parution de la presse écrite.

CONCLUSION GENERALE

L'expérience des fora antérieurs a montré ses limites, d'une part, par l'ignorance de la justice dans le processus du retour à une paix durable et d'autre part, par le caractère non opérationnel de leurs recommandations. Aujourd'hui, plus que jamais, il est hautement souhaitable de placer la lutte contre l'impunité et la justice au centre du processus de réconciliation nationale et de mettre en place des mécanismes efficaces, pérennes et opérationnels pour assurer le suivi, le contrôle, la supervision, la coordination et l'application effective de toutes les recommandations issues du Forum National de Bangui. Ces mécanismes dans lesquels pourront siéger des experts qualifiés, de bonne moralité, dotés de l'autorité et de pouvoirs de décisions nécessaires pour s'acquitter de leur mandat avec impartialité, neutralité, indépendance et efficacité dans le seul intérêt supérieur de la Nation.

ANNEXES

ANNEXE I

TERMES DE REFERENCE

La synthèse comporte les éléments suivants :

Objectif général

- ❖ Proposer un rapport sur la Justice et la Réconciliation pour discussion au Forum National de Bangui.

Objectifs Spécifiques

- ❖ Identifier les problèmes et défis auxquels fait face la RCA dans le domaine de la Justice et la cohésion sociale.
- ❖ Examiner et évaluer les expériences du passé et les réponses données à ces problèmes échecs, avancées et leçons apprises
- ❖ Formuler des axes stratégiques pour renforcer la Justice lutter contre l'impunité et promouvoir la réconciliation Nationale
- ❖ Proposer des recommandations pour adoption par le Forum de Bangui
- ❖ Contribuer à mettre en lumière les instruments aussi bien juridiques qu'extra-juridiques, traditionnels, néo-traditionnels ou modernes pour soutenir un processus de justice transitionnelle permettant à la République Centrafricaine de s'extraire des années de violence et de se reconstruire.
- ❖ Faire une déclaration sur le respect des droits de l'homme et des principes humanitaires
- ❖ Faire une déclaration sur l'établissement d'un mécanisme permanent de dialogue national et local ;
- ❖ Prendre un engagement et décision sur la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle y compris la Cour Pénale spéciale et d'une Commission Vérité et Réconciliation ;
- ❖ Prendre un engagement sur la reconnaissance du statut des victimes du conflit ;
- ❖ Acter la reconnaissance à l'appartenance de la nation centrafricaine pour toutes les minorités (quelles soient culturelles, sociales ou religieuses) ;
- ❖ Prendre la décision sur la lutte contre l'impunité et le non-octroi des amnisties aux auteurs des crimes internationaux;

- ❖ Prendre la décision sur la création d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ;
- ❖ Faire engager les autorités à faciliter et accompagner le retour et la réintégration des déplacés internes et réfugiés dans leurs droits;
- ❖ Prendre un engagement politique des parties en conflit pour la création d'un processus de prévention des violences sexuelles contre les populations ;
- ❖ Mettre en place par les parties en conflit d'un plan opérationnel d'actions de prévention et de répression des violences sexuelles liées au conflit ;
- ❖ Mettre en place un code de dialogue national ;
- ❖ Renforcer l'indépendance des Magistrats ;
- ❖ Doter la justice en moyens financiers, matériels, relever à la hausse le budget du Ministère de la Justice
- ❖ Redéployer le personnel judiciaire sur toute l'étendue du territoire ;
- ❖ Développer une volonté politique réelle de mettre en application les recommandations du forum

Résultats attendus

Au terme des travaux du Groupe Thématique, le Bureau Directeur devra présenter un aide-mémoire qui comprend les éléments ci-après :

- ✚ Une matrice comportant les forces et faiblesses identifiées dans les précédents exercices de réconciliation en République Centrafricaine ;
- ✚ Un rapport présentant les priorités relevées dans les aspirations exprimées lors des consultations populaires et rigoureusement classifiées suivant les sous thématiques définies ;

Le Groupe Thématique comprend une variété de personnalités de profils différents (y compris des Experts Nationaux et Internationaux) sollicitées en fonction de leurs compétences et expertises avérées, notamment sur les thèmes et centres d'intérêt sur la Justice et la Réconciliation.

ANNEXE II

PROCES VERBAUX D'AUDITIONS

Audition de la Coalition Séléka

L'an Deux Mille quinze,

Et le : vingt mars à 10 heures s'était tenue dans la salle N° 107 du Conseil National de Transition l'audition par la sous – thématique Justice et Réconciliation l'audition des personnalités de L'Ex Coalition SELEKA ; Ont pris part à cette réunion

- Monsieur MAHAMAT ABRASS, Conseiller politique,

Monsieur ABAKAR MOUSTAPHA, Délégué chargé des relations extérieures,

-Monsieur BACHAR FADOUL, chargé de la défense globale,

La question principale posée est de savoir quel constat les auditionnés font de la Justice et de la Réconciliation ? ET Quelle est leur vision de la Réconciliation et de la Justice au sortir du Forum de Bangui ?

CONSTATS

Les crises militaro – politiques en RCA ont pour origine l'exclusion, la stigmatisation et la marginalisation de la population de la VAKAGA.

- Les 2 régions arabisées de la RCA sont le Darel kouti occidental le Bamingui Bangoran, et le Darel kouti oriental Vakaga. Depuis la nuit de temps, on enregistre des violations flagrantes des droits fondamentaux des minorités religieuses de la partie Nord-Est de la République centrafricaine. Ces pratiques discriminatoires, selon les interviewés sont :
- L'Arrêté de 1986, qui créé des conditions supplémentaires aux musulmans pour l'obtention des documents administratifs notamment les actes de naissance de leurs parents et grands parents
- Les injustices sur toutes ses formes,
- Problème de laïcité, d'identité, d'acte de naissance et passeport,
- Exploitation des ressources fauniques et minières au détriment des populations,
- L'ignorance, la méconnaissance, l'irresponsabilité et l'indifférence des gouvernements successifs.

Toute la vision des responsables de la coalition Seleka se résume autour des réponses suivantes :

- Encourager les échanges interculturels par des colonies de vacances pour le brassage interculturel en RCA,
- Respecter tous les droits fondamentaux,
- Œuvrer à renforcer le sentiment d'appartenance nationale,
- Œuvrer pour une Justice sociale et punitive,
- Indemniser les victimes afin de favoriser un retour effectif à la normalité et au vivre ensemble,
- Renforcer la lutte contre le phénomène du racket sur toutes ses formes,
- Entamer des discussions pour l'abrogation de l'arrêté de 1986,
- Moraliser le milieu judiciaire pour que la Justice soit le pré requis pour la Réconciliation.

Audition de Madame le Maire de la ville de Bangui et Présidente des Maires de Centrafrique

L'an Deux Mille quinze ;

Et le : vingt mars à 10 heures s'était tenue dans la salle N° 107 du Conseil National de Transition l'audition par le Groupe – thématique Justice et Réconciliation l'audition de Madame le Maire de la ville de Bangui.

La question principale question posée à madame Hyacinthe WODOBE Maire de La ville de BANGUI à consister à recueillir son avis sur le constat de la Justice et de la Réconciliation ainsi que sa vision de la Réconciliation et de la Justice ?

CONSTAT

Elle a de prime à bord déploré la faible implication des Chefs dans le processus de préparation du Forum National de Bangui , pourtant ceux –ci sont au contact direct avec la base et serviraient de courroies de transmission avec les autorités au sommet, et sont compétents pour traiter les litiges avant qu'ils ne dégènèrent .

Elle a relevé que la faillite, sinon la déchéance de l' autorité des Chefs est consécutive à la suppression de l' impôt de capitation qui donnait naguère aux autorités locales toute l'autorité nécessaire d'asseoir l' autorité de L'Etat à la base .

Poursuivant son audition elle a indiqué également que la jeunesse est responsable en partie de la déliquescence de L'Etat par son implication dans les actes d'incivisme depuis 1980 avec le fameux slogan GRACE A DACKO. Elle a conclu que l'incivisme est généralisé qu'il faut une solution globale pour l'éradiquer.

Relativement à la justice elle a déploré le fait qu'en sa qualité d'ancien Garde des Sceaux, la Justice Centrafricaine traverse des moments sombres de son histoire du fait de ses structures, du manque des moyens de travail, et des hommes. La justice n'est pas correctement installée. Il se pose selon elle, un réel problème d'application du droit du fait des interférences de L'Etat, parents et du Gouvernement dans les décisions des Juges.

En ce qui concerne les animateurs de la justice, le maire de Bangui a énuméré trois périodes qui distinguent les Magistrats centrafricains.

D'abord, les Magistrats qui étaient en fonction pendant la colonisation constituées pour l' essentiel des colons.

Ensuite, les anciens Magistrats formés dans les Ecoles étrangères, qui ont fait naguère le prestige de la Justice mais très rapidement appelés à d'autres fonctions publiques ou de membres de gouvernement.

Enfin, la troisième catégorie des Magistrats formés à L'Ecole Nationale D'administration et de Magistrature dans les années 1980. C'est à partir de ce moment qu'elle situe véritablement le déclin de la Magistrature. A ce niveau, elle a noté la perte de repères des Magistrats qui ne sont pas alignés à l'évolution de la Jurisprudence moderne. Le véritable problème selon elle, reste la formation.

Au vue de ce constat et en vue de doper la Justice et la Réconciliation elle a formulé les suggestions suivantes comme vision :

SUGGESTIONS

- Encourager la plateforme religieuse dans son travail de réconciliation nationale et du vivre ensemble, - Réhabiliter l'autorité des chefs, adapter à la configuration moderne de l'organigramme administratif,
- Travailler au fond pour réviser les textes organiques et asseoir la Justice sur toute l'étendue du territoire,
- Moraliser la vie publique ;
- Augmenter le budget de la Justice,
- Redonner à la Justice sa vraie contenance pour être le dernier rempart du citoyen,
- Spécialiser et relever le niveau de formation des Magistrats,
- Promouvoir une Justice équitable pour les riches et les pauvres,

En foi de quoi, la présente audition est établie, pour servir et valoir ce que de droit.

Audition de l'association « Les Frères Centrafricains »

L'an Deux Mille quinze ;

l' audition par la sous – thématique Justice et Réconciliation a permis le 20 Mars 2015 d'entendre le Président de cette association sur la Justice et la Réconciliation .

D'entrée de jeu , il a indiqué la création de son ONG est la conséquence directe de l'absence de l' autorité de L'Etat à un moment donné . C'est pour pallier Les carences de l'Etat.

Sur la question de la Justice et Réconciliation il a fait un constat déplorable de la Justice et la Réconciliation qui sont minées par des nominations tribalistes. Il a cité les injustices multiples aggravées par la pauvreté. Relativement aux injustices qui alimentent les conflits, il s'est appesanti sur l'accaparement des immeubles des personnes parties en exil. De la même manière il a fustigé l'arrogance des enfants de l'Ancien Chef de L'Etat BOZIZE qui violaient manifestement les droits des autres citoyens par des comportements nocifs ;

En ce qui concerne la vision de la Justice et de la Réconciliation, le Président de l'Association des frères Centrafricains a proposé des axes stratégiques qui s'articulent autour des points suivants :

- Proposer des clauses d'inéligibilité de tous les anciens dignitaires comme en Tunisie,
- Rendre la Justice précurseur de la Réconciliation,
- Inviter les membres de la Commission préparatoire à faire montre de courage pour le suivi et l'application des recommandations du Forum,

- Engager la tolérance Zéro contre l'impunité,
- Assainir le contrôle démocratique de l'administration en excluant des postes de responsabilité les acteurs de la violence et des rébellions qui ont endeuillé la RCA et qui continuent d'endeuiller les populations centrafricaines.

En foi de quoi, la présente audition est établie, pour servir et valoir ce que de droit.

Audition du Ministère de l'Administration du Territoire

Personnalités auditionnées :

- **Mélanie WAKORO, Chargée de Mission,**
- **Bernard SENDEO, Inspecteur central de l'administration du Territoire.**

Quelle est votre constat de l'état de la Justice et la réconciliation et quelle sont vos attentes pour l'avenir ?

Des différents échanges, appuyés des notes écrites qui sont parvenues au groupe thématique Justice et Réconciliation, les intervenants qui se sont plus appuyés sur la Justice, ont souligné de manière générale un déclin notoire de motivation et de conscience professionnelle des acteurs de la justice, conséquence d'une dégradation permanente des conditions de vie de travail, des Magistrats et des auxiliaires de justice.

A cet effet, ils ont énuméré les points suivants constatés :

- La politisation du corps judiciaire,
- La tribalisation du corps judiciaire,
- Le non-respect du délai de garde à vue,
- L'inadéquation des textes juridiques,
- L'insuffisance des capacités humaines et matérielles,
- La désuétude des textes législatifs et réglementaires tant en ce qui concerne la gestion des carrières des Magistrats et leur application devant leurs juridictions,
- L'insuffisance d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires,
- L'insuffisance dans la couverture des graphiques en juridiction ou en Magistrats avec conséquence, l'éloignement de la justice des justiciables et la violation du principe de la séparation des fonctions du Parquet et du Siège,
- La sous – formulation et le sous – équipement de la Police Judiciaire.

Relativement à leur vision, ils ont formulé les suggestions suivantes :

- L'indépendance du corps judiciaire,
- La dépolitisation du corps Judiciaire,
- La Justice envers les femmes, les enfants, les minorités, les victimes,
- Lutte contre la corruption dans le corps judiciaire,
- Renforcement des capacités du corps judiciaire,
- Une bonne gestion des 15 millions remis par les USA,

- Libéralisation de tous les palais de justice sur toute l'étendue du territoire,
- Réaménagement du palais de la Justice de Bangui et province,
- L'extension des Palais de justice dans toutes les préfectures,
- Lutte contre la Justice populaire,
- La décentralisation du corps judiciaire,
- La sécurisation du corps judiciaire,
- La mise en place de la Cour pénale Spéciale,
- Indemnisation des victimes Les membres des groupes armés ayant cessé leur activité et les auteurs de violations graves des droits de l'Homme sont inéligibles et ne peuvent être titulaires d'aucune fonction politique ou administrative,
- Formation des femmes régisseurs et gardiennes de prisons,
- L'amélioration des conditions de détention des femmes en milieu rural dans les zones en conflit,
- Révision du code de justice militaire,
- Construction des centres de détention pour les femmes,
- Séparer les prisons des enfants avec celle des adultes.

Concernant la Réconciliation, elle fait l'objet des détails en manuscrit signé et daté des intervenants pour être annexés au rapport final.

En foi de quoi, la présente audition est établie, pour servir et valoir ce que de droit.

Audition des Humanitaires

L'an Deux Mille quinze ;

Et le : vingt-trois mars à 10 heures s'était tenue dans la salle N° 107 du Conseil National de Transition l'audition par la sous – thématique Justice et Réconciliation l'audition de la coordinatrice des actions humanitaires Madame Claire BOURGEOIS accompagné de son assistant .

Elle a abordé et entretenu les Commissaires et Experts sur les questions pertinentes des droits fondamentaux , l'aide humanitaire, les crimes de guerre, l'accès à la sécurité, les pillages, le détournement , la justice humanitaire , le retour des déplacés et des réfugiés et plaider surtout pour la signature au cours du Forum de Bangui, l'accord sur les règles de base pour la mise en œuvre de la réponse humanitaire .

Elle a souligné et émis le vœu que le forum se subdivise en plate formes de sensibilité pour promouvoir l'accès des centrafricains aux droits fondamentaux humanitaires et aux droits.

Elle en a profité pour remettre aux Membres, les documents essentiels sur le Droit Humanitaire des Conflits armés.

Les échanges ont été fructueux et enrichissants. Les Membres de la sous – thématique Justice et réconciliation sensible et conscients de l'importance que revêt l'accord sur les règles de base pour la mise en œuvre de la réponse humanitaire, ont fait état de l'accord sur les règles de base pour la mise

en œuvre de la réponse humanitaire dans les axes stratégiques de la Justice et proposer une recommandation à l'attention du Forum National de Bangui sur ce volet.

En foi de quoi, la présente audition est établie, pour servir et valoir ce que de droit.

Audition de l'Abbé BISSIALO, Président du Comité de Médiation du Mbomou

Dans le cadre de ses travaux le groupe thématique Justice et Réconciliation a reçu l'Alain-Blaise Bissialo, Président du Comité de Médiation de Bangassou, le 25 mars 2015.

L'abbé Alain-Blaise a présenté l'initiative de réconciliation qu'il conduit à Bangassou, sa méthodologie, et répondu aux questions des membres du groupe.

Le père Alain-Didier a commencé par présenter le contexte de Bangassou, chef-lieu de la préfecture du Mbomou situé dans le sud-est de la Centrafrique. A Bangassou vivent des populations autochtones, mais aussi des communautés maliennes et sénégalaises de religion musulmane et présentes depuis des générations. L'arrivée de Soudanais et de Tchadiens dans la zone est plus récente. Généralement, les populations pratiquent et comprennent toutes le Sango.

Au plus fort de la crise, les populations de Bangassou étaient très divisées compte tenu de l'adhésion de certains d'entre eux à la coalition Seleka. Des affrontements ont donc opposé les communautés, avec des actions de représailles ciblées à l'encontre des « traitres » et de leurs familles. L'intervention de l'abbé Alain-Blaise a été requise par l'évêché alarmé par la situation.

Le Comité de médiation dirigé par l'Abbé², assisté des chefs locaux, a entrepris des actions de sensibilisation de masses. Des jeunes équipés de mégaphones ont sillonné la ville et invité les Bangassois à des rencontres de groupe. Au cours de ces sessions, chacun pouvait exprimer librement ses griefs. Les seules limites imposées par le Comité étaient l'usage d'injures et d'actes de violence. Après ces sessions de parole publique, le Comité a procédé à des actions ciblées. Des modules de formation ont été dispensés aux populations sur les thèmes suivants :

- Structure de gestion et de résolution des conflits,
- Résolution pacifique des conflits et droit humain,
- Culture de la paix (module dans lequel sont abordés les questions relatives à la justice, la vérité, la réconciliation),
- Paix et Développement,
- Techniques de communication,
- Elaboration d'un dossier de projet.

Pour l'abbé Bissialo, le rappel du Zo Kwe Zo est un élément fédérateur qui a contribué à apaiser les tensions. Les principes du Zo Kwe Zo rappelant l'aspect sacré de la vie humaine, du respect d'autrui, de la solidarité – a grandement contribué à améliorer les choses et à faire admettre aux populations la nécessité de venir à la réconciliation. Ce travail a nécessité un travail de fond de la part du Comité de médiation et des chefs locaux impliqués et engagés dans le processus.

²Le Comité de médiation compte en son sein des représentants de la communauté musulmane

Bien que les débuts aient été difficiles, l'abbé a pu constater qu'au fur et à mesure, les populations ont commencé à s'intéresser au discours de paix et aux formations. Ce sont ensuite elles-mêmes qui les réclamaient. A Bakouma notamment, ce sont les jeunes qui l'ont réclamé et ont insisté pour y associer les musulmans qui avaient été chassés durant la crise. Les formations sont généralement suivies de cérémonies de réconciliation selon les rites culturels des communautés.

Recommandation générale du groupe thématique Justice et Réconciliation. Il existe des possibilités de répliquer le modèle de Bangassou en le présentant aux délégués du Forum de Bangui.

Pour le père Alain-Blaise Bissialo, il est tout à fait possible de dupliquer l'expérience conduite à Bangassou. Il a énuméré les points qu'il considère comme les clés du succès de l'initiative :

- La présence d'un prêtre au cours des rencontres contribue à calmer les esprits et à empêcher les affrontements même quand les propos tenus sont durs,
- La participation de « fils du milieu », des personnalités issues des communautés opposées et qui s'engagent au côté du Comité pour que les choses s'améliorent,
- L'utilisation du Sango, parfaitement compris par tous au contraire du français qui peut être mal compris,
- Les populations sont fatiguées de la guerre et veulent reprendre leurs activités en toute sérénité,

L'abbé Alain-Blaise Bissialo considère en effet que quelle que soit l'issue du Forum, ce sont des initiatives qui devront s'intégrer dans le processus de réconciliation nationale.

Les difficultés rencontrées par le Comité de médiation :

- La résistance des groupes armés, notamment Séléka qui voyaient l'initiative d'un mauvais œil. Ils ont laissé faire par la suite en constatant qu'il ne s'agissait pas de lancer d'appel à la révolte mais de ramener le calme dans les communautés,
- La colère des victimes, qui ne voulaient pas entendre parler de réconciliation,
- L'insécurité sur les routes (barrages tenus par les groupes armés braconnage),
- L'incompréhension des communautés au début de l'initiative.

En foi de quoi, la présente audition est établie, pour servir et valoir ce que de droit.

ANNEXE III

Matrice des forces et faiblesses identifiées dans les précédents exercices de réconciliation en République Centrafricaine

Forces	Faiblesses
Participation des différentes sensibilités et entités de la nation	Absence de dialogues à la base
Participation de tous les acteurs politico militaires	Traitement sommaire de certaines questions qui pouvaient jeter les bases d'une réconciliation véritable
Bonne identification des causes des conflits dans le pays	Les actes de réconciliation ont été faits sans tenir compte de la justice (Amnistie général des auteurs des crimes).
L'adoption de la recommandation sur l'organisation des états généraux de la justice et la mise en œuvre de certaines recommandations.	Un flou sur le caractère exécutoire ou non des résolutions.
L'adoption de la mise en place d'un cadre de concertation permanente pour permettre aux forces vives de débattre de toutes les questions relatives à la Nation en vue de prévenir et gérer d'éventuels conflits.	Faible mise en application des résolutions
L'adoption de la création d'un fond d'indemnisation des victimes.	Les thématiques et la liste des participants sont ficelées d'avance par les organisateurs de sorte que certains problèmes de fonds ne sont pas abordés.
La mise en place d'un comité de suivi, qui, lors de ses missions avait déjà expérimenté les consultations des compatriotes des différentes régions et localités, visitées.	L'amnistie est accordée aux belligérants au détriment de la justice.
L'organisation des sessions du Comité de Suivi et la publication des rapports qui ont permis de faire la lumière sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues du DPI.	La mise en œuvre des recommandations se fait en fonction des intérêts des pouvoirs en place.
<p>Conclusion :</p> <p>Tous les efforts de réconciliation du passé ont presque les mêmes forces et faibles. Le faible taux d'exécution des recommandations demeure leur plus grande faiblesse et ce qui explique la répétition et l'aggravation des conflits de plus en plus grave dans le pays.</p>	Les comités de suivi des recommandations sont souvent rendu inefficaces par le non-paiement des crédits qui leurs sont alloués par le Gouvernement.
	Le non-respect des engagements de la communauté internationale à financer les réformes à entreprendre après les fora.
	La réconciliation est faite exclusivement entre les élites.

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Nom du document
1	Les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies : 2127, 2149
2	Acte du dialogue national de 2003
3	Acte du Dialogue Politique Inclusif de 2008
4	Stratégie Globale de Réconciliation Nationale de 2014
5	Synthèse des consultations populaires à la base de 2015
6	Les états généraux de la Justice de 2007
7	Indice de développement humain de 2013
8	Charte Constitutionnelle de la transition
9	Accord de cessation des hostilités de Brazzaville de juillet 2014
10	Memo Action Globale des Parlementaires sur la Justice et la Réconciliation
11	Document sur la Justice pour enfants transmis par l'UNICEF
12	Projet de Déclaration Humanitaire transmis par OCHA

ANNEXE V

COMPOSITION DU GROUPE THEMATIQUE 2: JUSTICE ET RECONCILIATION

Bureau

Fonction	Prénom et Nom	Origine	Tél.	E-mail
Présidente	Antoinette MONTAIGNE	Commissaire	7226904 5	tomontaigne@gmail.com
Vice Président	Ephrem KOSH- KOMBA	Commissaire	7578484 8	Koshkomba2002@yahoo.fr
2 ^{ème} Vice Président	Gervais LAKOSSO	Expert National	7550029 5	lakgg9@yahoo.fr
Rapporteur	Alain TOLMO	Expert National	7550461 9	alaintolmo@yahoo.fr
Rapporteur Adjoint	NDONODJI Pollock	Expert International	7559537 4	ndonodji@un.org

Membres

N°	Nom et prénoms	Qualité	Téléphone	E-mail
6	Oulimata DIARRA	Experte Internationale	75436730	diarra2@un.org
7	Louis Channel SINDABONA	Expert International	72392930	sindabona@un.org
8	Malika GROGA BADA	Experte Internationale	70209826	malika.groga-bada@undp.org
9	Yvon Patrick IBRAHIM	Commissaire	75048776	yvpatib@yahoo.fr
10	Cécile GUERE SEREGUE	Commissaire	75039700	Cgueseregue76@yahoo.fr
10	Bruno Hyacinthe GBIEGBA	Expert National	75507227	gbiegbabruno@yahoo.fr

12	Libère BARARUNYERETSE	Expert International	70209826	Blibere2005@yahoo.fr
13	Clotaire RODONNE SIRIBI	Expert National	75043854	crosiribi@yahoo.fr
14	Arnault SERRA- HORGUELIN	Expert International	75387790	serra-horguelin@un.org
15	François Xavier YOMBADJE	Expert National	75095172	yfxbgoa@yahoo.fr
16	Luc Mutoy MUBIALA	Expert International	75658995	mmubiala@ohchr.org
17	Nicolas GUEREKOYAME	Commissaire	75509287	guerekoyame_nicolas@yahoo.fr

ⁱ Institut centrafricain des études statistiques et sociales de la population en 2003 dernier recensement de la population